



FORMATION BPJEPs

**SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF »
MENTION RUGBY À XV 2023-2024**

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Choisissez le monde de l'ovalie et devenez éducateur sportif avec le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Rugby à XV » !

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Encadrer et animer des activités de loisirs, d'initiation et de découverte du rugby à XV en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- Encadrer, enseigner et préparer en autonomie jusqu'au premier niveau de compétition en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- Participer à l'organisation et à la gestion des activités de rugby à XV ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice de l'activité ;
- Participer au développement de la structure organisatrice de l'activité ;
- Participer à l'entretien et à la maintenance du matériel pédagogique et des installations.

UN BPJEPS POUR QUELLE CARRIÈRE ?

Le titulaire du BPJEPS « Educateur Sportif » mention « Rugby à XV » peut exercer à temps plein ou à temps partiel dans des structures ou groupements de structures, en majorité des associations sportives ou des collectivités territoriales, en tant qu'éducateur sportif.

Dans ce cadre il peut encadrer des publics variés tels que des licenciés de la FFR en rugby éducatif (Baby-Rugby ou Ecole de Rugby) ou compétitif (moins de 16 ans), ou des non-licenciés en milieu scolaire et péri-scolaire, en entreprise, en « loisirs-bien-être ». Dans ce cadre il est un acteur clé du projet sportif et des projets de développement du club.



LA DURÉE ET LE DÉROULÉ DE LA FORMATION

La formation se déroule dans l'organisme de formation et en situation « pratique » dans une structure d'accueil (principe d'alternance).

La formation en organisme de formation

La durée de la formation hors alternance est de **630 heures**. Elle se décompose en session de formation en présentiel, à Lyon, et de sessions de formation à distance. La formation peut être allégée au regard du positionnement du stagiaire et par décision de l'organisme de formation.

La mise en situation professionnelle

La durée minimale dans la structure d'accueil est de **500 heures** pour les personnes qui ne sont pas en apprentissage ou contrat de professionnalisation (soumis au temps de travail de leur contrat).

Le stagiaire doit être en situation d'encadrement d'un groupe de joueurs de catégorie Ecole de Rugby ou moins de 16 ans (avec la possibilité d'être mis en situation sur ces deux types de public). Il devra également mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.



LES PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation, sont les suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

2/ Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'activité a été exercée,

OU

Justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de 80 heures au moyen d'une attestation délivrée par le ou les responsable(s) de la ou des structure(s) dans la(es)quelle(s) l'expérience a été acquise.

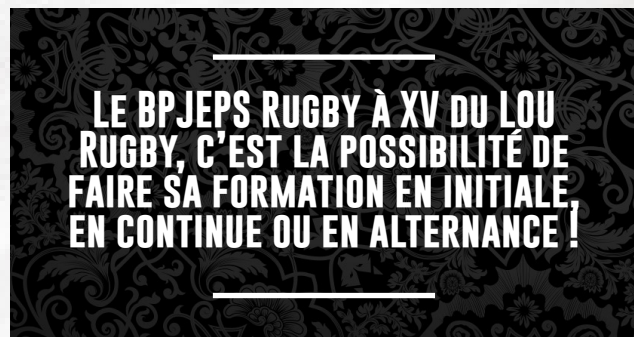
Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production des attestations mentionnées :

Sont dispensés d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires du brevet Fédéral « Ecole de Rugby » ou « Découverte-Initiation » ou « Développement ».

Sont dispensés de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires du Brevet Fédéral « Entraîneur » ou « Entraîneur Jeunes » ou « Perfectionnement » ou « Optimisation », du CQP « Moniteur de Rugby à XV » ou « Technicien de Rugby à XV », du BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV », ou du BPJEPS « Rugby », du BEES 1er degré Rugby à XV.

3/ Satisfaire aux épreuves de sélection.

L'obtention du diplôme est également possible par la VAE.



COMMENT Y ACCÉDER ?

LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est à compléter en ligne au plus tard le **7 juillet 2023** délai de rigueur (voir page 6 pour accéder au lien).

Des épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection. Les épreuves de sélection se dérouleront le **25 août 2023**.

Elles seront composées :

- D'une épreuve orale centrée sur le projet professionnel du candidat ;
- D'une épreuve écrite permettant d'évaluer les capacités rédactionnelles et les connaissances « rugbyistiques » du candidat.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES

EN SITUATION DE HANDICAP

Une personne référente pour l'accueil de personne en situation de handicap peut permettre un accompagnement sur les parcours de formation.

Votre contact : Héroïse Fresquet, heloise.fresquet@lourugby.fr

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation hybride associant des méthodes actives au travers de travaux de groupes, classes inversées, mises en situation pratiques, témoignages de professionnels, interventions d'experts, études de cas, analyses de pratiques professionnelles, etc...

MOYENS MATÉRIELS & HUMAINS

- Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.
- Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).



LES MODALITÉS DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- **UC 1 et UC 2 :** Production et la soutenance orale suivie d'un entretien d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique.
- **UC3 :** Production d'un document portant sur un cycle d'apprentissage réalisé dans sa structure d'alternance. Mise en situation professionnelle d'animation d'une séance d'apprentissage suivie d'un entretien portant sur cette séance.
- **UC4 :** Production d'un dossier comprenant une séquence vidéo réalisée par le candidat et une analyse technique et sécuritaire portant sur le dossier transmis comportant une présentation suivie d'un échange avec les évaluateurs.

Le diplôme, en cas d'obtention des 4UC, est délivré par le ministère en charge des Sports.

Une attestation est remise à l'issue de la formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

LE LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux du LOU Rugby (Lyon 7ème). Des sessions pourront être délocalisées dans des clubs de la Métropole Lyonnaise.

LES DATES À RETENIR

**4 septembre 2023
au 2 juillet 2024**

Durée de la formation

**25 mai 2024
au 30 mai 2024***

Les épreuves orales de certification.
*Possibilité de faire des rattrapages les 27 et 28 juin 2024.

**4 & 5 septembre
2023**

Le positionnement

La formation se décompose de 35 regroupements, soit 554 heures en présentiel et de séquences de formation à distance pour une durée totale de heures.

LE TAUX DE RÉUSSITE (SESSION 2022/2023)

Session	Nombre de stagiaires	% d'obtention du diplôme
2022/2023	22	en cours de certification

CANDIDATURE ET ACCÈS À LA FORMATION (SESSION 2022/2023)

Nombre de dossiers reçus	Nombre de personnes aux tests de sélection	Nombre de personnes admises en formation
28	24	22

LES LIENS UTILES

Guide de financement : <https://claco-ffr.univ-lyon1.fr/resource/open/file/348033>

Dossier d'inscription : https://claco-ffr.univ-lyon1.fr/resource/open/ujm_exercice/348017

Si vous avez des difficultés pour remplir le dossier d'inscription en ligne n'hésitez pas à contacter Riadh DJAÏT au 07 50 06 35 53 ou riadh.djait@lourugby.fr

Guide à destination des employeurs pour les contrats en alternance (dont le contrat d'apprentissage) : <https://claco-ffr.univ-lyon1.fr/resource/open/file/348031>

LE COÛT ET LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Coûts pédagogiques de la formation 6 300 € (soit 10€ l'heure de formation) pour les personnes qui ne sont pas sous contrat d'apprentissage.

Un lien vers le « guide du financement de la formation » est accessible depuis notre site internet (association.lourugby.fr).

Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Organisme de formation :

LOU RUGBY

N° déclaration d'activité : 84691642269

N° de Siret : 433 259 058 00041



Sessions de formation

septembre 2023		octobre 2023		novembre 2023		décembre 2023		janvier 2024		février 2024		mars 2024		avril 2024		mai 2024		juin 2024		juillet 2024		août 2024	
ven. 01		dim. 01		mer. 01	La Toussaint	ven. 01		lun. 01	Jour de l'an	jeu. 01		ven. 01		ven. 01		mer. 01	Fête du travail	sam. 01		lun. 01	Séquence #	jeu. 01	
sam. 02		lun. 02	Séquence 4 #	jeu. 02		sam. 02		mar. 02		ven. 02		sam. 02		dim. 02		mer. 02		dim. 02		mar. 02	Séquence 35 #	ven. 02	
dim. 03		mar. 03		ven. 03		dim. 03		jeu. 03		sam. 03		dim. 03		jeu. 03		ven. 03		lun. 03	Séquence #	mer. 03		sam. 03	
lun. 04	Positionnement #	mer. 04		sam. 04		lun. 04	Séquence #	jeu. 04		dim. 04		lun. 04	Séquence 20 #	mer. 04		sam. 04		mar. 04	Séquence 31 #	jeu. 04		dim. 04	
mar. 05		ven. 05		dim. 05		mar. 05	Séquence 11 #	ven. 05		lun. 05	Séquence #	mer. 05		ven. 05		dim. 05		jeu. 05		ven. 05		lun. 05	
jeu. 06		mer. 06		lun. 06	Séquence #	jeu. 06		sam. 06		dim. 06		jeu. 06	Séquence 18 #	mer. 06		lun. 06	Séquence #	jeu. 06		sam. 06		mar. 06	
ven. 07		dim. 07		mer. 07	Séquence 7 #	ven. 07		dim. 07		mer. 07		ven. 07		sam. 06		lun. 06	Séquence 27 #	ven. 07		dim. 07		mer. 07	
ven. 08		lun. 08		jeu. 08		dim. 08		lun. 08	Séquence #	jeu. 08		ven. 08		lun. 08	Séquence #	mer. 08	Victoire de la 1918	ven. 07		lun. 08		jeu. 08	
sam. 09		mar. 09	Séquence 5 #	ven. 09		sam. 09		jeu. 09	Séquence 14 #	mer. 09		sam. 09		mar. 09		jeu. 09	Ascension	dim. 09		mar. 09		ven. 09	
dim. 10		mer. 10		dim. 10		dim. 10		mer. 10		sam. 10		dim. 10		mer. 10		ven. 10		lun. 10	Séquence #	jeu. 10		sam. 10	
lun. 11	Séquence #	mer. 11		sam. 11	Armistice 1918	lun. 11	Séquence #	jeu. 11		dim. 11		lun. 11	Séquence 11 #	jeu. 11		sam. 11		mar. 11		jeu. 11		dim. 11	
mar. 12		ven. 12		dim. 12		mar. 12	Séquence 12 #	ven. 12		ven. 12		lun. 12	Séquence 19 #	mer. 12		dim. 12		mer. 12		ven. 12		lun. 12	
jeu. 13		dim. 13		lun. 13	Séquence #	mer. 13		dim. 13		mer. 13		mar. 13		jeu. 13		lun. 13	Séquence #	jeu. 13		sam. 13		mar. 13	
ven. 14		sam. 14		mar. 14	Séquence 8 #	jeu. 14		dim. 14		jeu. 14		ven. 14		jeu. 14		dim. 14		mar. 14	Séquence 28 #	ven. 14		lun. 14	
ven. 15		dim. 15		mer. 15		ven. 15		lun. 15	Séquence #	jeu. 15		ven. 15		lun. 15		mer. 15		sam. 15		dim. 15		lun. 15	
sam. 16		lun. 16	Séquence #	jeu. 16		sam. 16		mar. 16	Séquence 15 #	mer. 16		mar. 16		mar. 16		jeu. 16		dim. 16		mar. 16		ven. 16	
dim. 17		mer. 17	Séquence 6 #	ven. 17		dim. 17		jeu. 17		mer. 17		dim. 17		mer. 17		mer. 17		lun. 17	Séquence #	mer. 17		sam. 17	
lun. 18	Séquence #	mer. 18		sam. 18		lun. 18	Séquence #	jeu. 18		dim. 18		lun. 18	Séquence 22 #	jeu. 18		sam. 18		mar. 18		lun. 18	Séquence #	jeu. 18	
mar. 19	2 EPMSF #	jeu. 19		dim. 19		mer. 19	Séquence 13 #	ven. 19		lun. 19		mar. 19		ven. 19		dim. 19		mer. 19		dim. 19		lun. 19	
jeu. 20		ven. 20		lun. 20	Séquence #	mer. 20		sam. 20		mar. 20		jeu. 20		mer. 20		lun. 20	Le Pentecôte	mer. 20		jeu. 20		sam. 20	
jeu. 21		sam. 21		mar. 21	Séquence 9 #	jeu. 21		dim. 21		mer. 21		jeu. 21		dim. 21		mar. 21	Séq. 29 #	ven. 21		dim. 21		mer. 21	
ven. 22		dim. 22		mer. 22		ven. 22		lun. 22	Séquence #	jeu. 22		ven. 22		jeu. 22		mer. 22		lun. 22		sam. 22		lun. 22	
sam. 23		lun. 23		jeu. 23		sam. 23		mar. 23	Séquence 16 #	ven. 23		sam. 23		mar. 23		jeu. 23	S1 : UG4	dim. 23		mar. 23		jeu. 23	
dim. 24		mar. 24		ven. 24		dim. 24		jeu. 24		sam. 24		dim. 24		mer. 24		dim. 24		lun. 24	Séquence #	mer. 24		sam. 24	
lun. 25	Séquence #	mer. 25		sam. 25		lun. 25	NOËL	mer. 25		dim. 25		lun. 25	Séquence #	jeu. 25		ven. 25		sam. 25		mar. 25	Séquence 34 #	jeu. 25	
mar. 26		jeu. 26		dim. 26		mer. 26		ven. 26		lun. 26		mar. 26	Séq. 23 #	jeu. 26		dim. 26		dim. 26		mer. 26		ven. 26	
jeu. 27		ven. 27		lun. 27	Séquence #	mer. 27		sam. 27		jeu. 27		mer. 27		sam. 27		lun. 27	Séquence #	jeu. 27	S2 : UG4	sam. 27		mar. 27	
ven. 28		mar. 28	Séquence 10 #	jeu. 28		dim. 28		jeu. 28		mer. 28		jeu. 28		dim. 28		mar. 28	Séq. 30 #	ven. 28	S2 : UC1&2	dim. 28		mer. 28	
ven. 29		dim. 29		mer. 29		ven. 29		lun. 29	Séquence #	jeu. 29		ven. 29		lun. 29		mer. 29		sam. 29		lun. 29		jeu. 29	
sam. 30		lun. 30		jeu. 30		sam. 30		mar. 30	Séquence 17 #	jeu. 30		sam. 30		mar. 30	Séq. 26 #	jeu. 30	S1 : UC1&2	dim. 30		mar. 30		jeu. 30	
dim. 31		mer. 31		dim. 31		dim. 31		mer. 31		dim. 31		dim. 31		dim. 31		ven. 31		dim. 31		mer. 31		sam. 31	
Présentiel : 10 h	Présentiel : 48 h	Présentiel : 64 h	Présentiel : 48 h	Présentiel : 64 h	Présentiel : 48 h	Présentiel : 64 h	Présentiel : 32 h	Présentiel : 64 h	Présentiel : 40 h	Présentiel : 64 h	Présentiel : 40 h	Présentiel : 56 h	Présentiel : 64 h	Présentiel : 64 h	Présentiel : 16 h	Présentiel : 0 h							
Distanciel : 10 h	Distanciel : 10 h	Distanciel : 10 h	Distanciel : 6 h	Distanciel : 6 h	Distanciel : 6 h	Distanciel : 6 h	Distanciel : 6 h	Distanciel : 6 h	Distanciel : 6 h	Distanciel : 6 h	Distanciel : 4 h	Distanciel : 4 h	Distanciel : 4 h	Distanciel : 4 h	Distanciel : 0 h	Distanciel : 0 h							
Total : 630 h	Présentiel : 562 h	Distanciel : 68 h														Certifications Session 1 – UC3 : Du 1 ^{er} avril au 31 mai 2024 Session 2 – UC3 : Du 15 avril au 30 juin 2024							

LOU Rugby Association BPJEPS spécialité éducateur sportif mention Rugby 2023-2024

CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter au LOU RUGBY :

LOU Rugby Organisme de Formation
405 Avenue Jean Jaurès – 69007 LYON

Renseignements sur l'administratif et le financier

Responsable Administratif et financier :
Valentin CARRA
07 71 66 11 63
valentin.carra@lourugby.fr

Renseignements sur le pédagogique et le projet professionnel

Coordonnateur pédagogique du BPJEPS :
Pierre-Yves MONTAGNAT
06 36 01 29 16
pierre-yves.montagnat@lourugby.fr

Directeur Pédagogique de l'Organisme de Formation :
Riadh DJAÏT
07 50 06 35 53
riadh.djait@lourugby.fr



ASSOCIATION



LOU RUGBY ASSOCIATION



LOURUGBY_ASSO



LOU RUGBY ASSOCIATION

LOU RUGBY ASSOCIATION

405 AVENUE JEAN JAURÈS
69007 LYON

[HTTPS://ASSOCIATION.LOURUGBY.FR](https://association.lourugby.fr)
04.78.00.81.90